



BIODIVERSITÉ

→ POINTS CLÉS

Du fait de sa variété géographique et climatique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une **extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces** associant caractères méditerranéen et alpin.

La faune et la flore régionales se caractérisent par un fort taux d'endémisme et par la présence d'espèces rares ou menacées. Le maintien des fonctionnalités et des espèces dites « banales » est également un enjeu important.

On assiste actuellement à une **crise majeure d'extinction des espèces** animales et végétales. Mais pour la première fois, c'est l'activité humaine qui en est la cause. Le rythme actuel de disparition des espèces est au moins 100 fois supérieur au rythme naturel.

Les **causes anthropiques de régression de la biodiversité** sont bien identifiées : destruction, dégradation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources au-delà des capacités de renouvellement, pollution de l'eau, de l'air et des sols qui perturbent les cycles biologiques, diffusion d'espèces envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales, effets du changement climatique.

La **préservation de la biodiversité** est une politique forte de la France qui résulte à la fois d'engagements internationaux et d'initiatives nationales qui se déclinent sous différentes formes jusqu'au niveau local.

→ CHIFFRES CLÉS

Avec un taux de **75%** d'espaces naturels en PACA, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande étendue d'espaces naturels des régions françaises

La région abrite près de **2/3** des espèces végétales françaises, **1/3** des espèces d'insectes, plus de **10** espèces de mammifères marins et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs

La mer Méditerranée est l'un des **10** hotspots de biodiversité de la planète : elle abrite environ **10 %** des espèces répertoriées mondialement alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface globale des océans

La Région PACA possède **4** des 10 Parcs Nationaux français, **18** réserves naturelles (nationales ou régionales), et **7** Parcs Naturels Régionaux

1. La région PACA, un “hotspot” de biodiversité menacé

1.1. Une mosaïque de milieux naturels, une diversité d’habitats

Des hautes cimes alpines toujours recouvertes de neige, qui culminent à plus de 4 000 mètres dans la barre des Écrins, au littoral camarguais où se mêlent intimement terre et mer, le relief de la région connaît des situations extrêmes. L’association de ces reliefs et climats variés constitue le facteur majeur de la diversité des milieux naturels de la région.

Avec un taux de 75% d’occupation naturelle, la région Provence-Alpes-Côte d’Azur possède la plus grande étendue d’espaces naturels des régions françaises. Elle présente **une très grande diversité de milieux** associant caractères méditerranéen et alpin.

• Milieux forestiers

La forêt couvre près de la moitié de la région et sa faible exploitation entraîne son extension. Les résineux (mélèze, pin sylvestre...) et les feuillus (chêne vert, chêne liège, hêtre...) se partagent le territoire en fonction du climat, du relief et des activités humaines. Les milieux forestiers de PACA sont en forte progression.

• Garrigues et maquis

Mosaïque d’arbustes, de terrains herbeux et pierreux. Ces structures originales sont très riches en espèces végétales et animales (bruyère arborescente, chêne kermès, cistes, romarin, cigales, papillons, fauvelles méditerranéennes, reptiles...). Les garrigues et maquis de PACA sont en stabilisation.

• Milieux cultivés

Dans les vallées agricoles de la Durance, du Rhône, du Var ou sur le plateau de Valensole, les vignes et les cultures abritent un cortège floristique et faunistique spécifique. Les boisements, friches et les nombreuses haies constituent des îlots de vie pour la petite faune et les oiseaux. Ces milieux dépendent essentiellement de l’évolution des pratiques agricoles (irrigation intensive, pesticides, suppression des haies...) et du maintien de la surface agricole. Les milieux cultivés sont en diminution en région PACA.

• Zones pastorales

L’activité pastorale, essentiellement ovine, en montagne et en plaine permet le maintien de prairies et de pelouses qui accueillent de nombreuses espèces d’oiseaux, de gibier et d’insectes. Pour des raisons économiques, le pastoralisme est en nette régression ou tend sur certains secteurs à s’intensifier avec le surpâturage.

• Milieux montagnards

Les zones de montagne occupent environ un tiers du territoire régional (altitude supérieure à 1000 m). Les Alpes du sud se caractérisent par une situation biogéographique remarquable sous influences à la fois méditerranéenne, ibéro-provençale et orientale : glaciers, prairies, pelouses et landes, bois et forêts d’altitude. Les conditions souvent extrêmes favorisent une étonnante biodiversité. Beaucoup d’espèces sont emblématiques : chamois, marmottes, lagopèdes, rhododendrons et gentianes, etc. D’autres espèces sont moins connues comme la Salamandre du Viso, la Saxifrage multiflore, le papillon Isabelle, et tant d’autres... Toutes sont importantes.

• Cours d’eau et zones humides

Les milieux aquatiques de la région sont très diversifiés : fleuves, rivières et ruisseaux et leurs ripisylves, mais aussi lacs de montagne, plans d’eau et zones humides (tourbières, lagunes côtières, mares temporaires, sansouïres, prairies inondables...)

• Milieux littoraux et marins

La côte littorale PACA est principalement rocheuse, sauf à l’extrême ouest de la région en Camargue, zone du delta du Rhône principal fleuve côtier, où elle est totalement sableuse avec un plateau continental étendu. A l’extrême Est de la région, les fonds plongent souvent de façon abrupte à de fortes profondeurs avec un plateau continental étroit. A ce plateau étroit correspond sur terre un relief accidenté ce qui entraîne une forte concentration démographique sur le littoral. Cet espace littoral étroit subit de



Pic de Bertagne, Massif de la Sainte Baume. (©IY Yourgères)



Garrigues et boisements à pins d'Alep dans la Sainte Victoire. (© Joel Bourideys)



Oliveraies dans les Alpilles. (© Robin Rolland)



Pâturage ovin dans le Mercantour. (© Robin Rolland)



Parc National des Écrins - vers la Grave. (© Robin Rolland)



La Durance. (© Robin Rolland)



Parc National de Port-Cros. (© DREAL PACA)

fortes pressions d'usages (cas du département des Alpes-Maritimes). Sur cette côte littorale, les courants de marées sont très faibles. La circulation générale d'Est en Ouest est due au courant Ligure.

1.2. Une grande diversité d'espèces

La diversité des milieux naturels de la région constitue une extraordinaire richesse biologique, comme en témoigne l'**inventaire des ZNIEFF**. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite près des deux tiers des espèces végétales françaises, un tiers des espèces d'insectes, plus de dix espèces de mammifères marins et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs.

Nombre d'espèces connues *		
	France métropolitaine	Région PACA
Plantes à fleur	6 000	4 700
Mammifères	143	104
Oiseaux nicheurs	275	239
Reptiles	38	41
Amphibiens	38	22
Insectes	34 600	15 à 20 000

CEN PACA – 2012

*Ces chiffres indiquent un ordre de grandeur. Ils représentent des variations selon les sources et les critères retenus et sont susceptibles d'évoluer avec les nouveaux catalogues en cours.

Nombre d'espèces menacées de disparition *		
	France métropolitaine	PACA
Flore supérieure	501	184
Mammifères	11	7
Oiseaux nicheurs	74	44
Amphibiens	7	4
Reptiles	7	5

UICN France – 2008-2014

* Liste rouge des espèces menacées en France

Zoom sur la biodiversité marine

La mer Méditerranée est l'un des **10 hotspots de biodiversité de la planète**, du fait à la fois de sa richesse faunistique et floristique et de son haut niveau d'endémisme. Cette diversité exceptionnelle au vu de sa taille (environ 10 % des espèces répertoriées mondialement sur 1 % de la surface globale des océans) comprend une grande variété d'écosystèmes et de paysages sous-marins. La biodiversité marine varie selon la profondeur, la température, les vents,

les courants et les nutriments. L'une des caractéristiques de la méditerranée occidentale est de posséder un plateau continental peu étendu sur lequel est concentré la majorité des espèces marines. Néanmoins, **c'est entre 0 et 40 mètres de profondeur que la vie marine est la plus riche** en raison des conditions favorables du milieu (lumière, apport tellurique et diversité des habitats).

Cependant, la connaissance actuelle de la biodiversité marine reste partielle pour certaines communautés biologiques, notamment concernant les grands fonds et les têtes de canyons sous-marins.

Étage supralittoral
Zone d'humectation par les embruns

Étage médiolittoral
Zone d'humectation par les vagues

Étage infralittoral
Zone constamment immergée, limite de la vie des phanérogames

Étage circalittoral
Limite de la vie des algues pluricellulaires

Étage abyssal
Grande profondeur

Pélagos
Vie de pleine eau

Benthos
Vie sur les fonds

PLANCTON

Phytoplancton
présent dans les eaux superficielles

Zooplancton
présent dans toute la colonne d'eau

NECTON

Poissons pélagiques
Espèces commerciales : sardines, anchois, thon, ...

Mammifères - tortues
Espèces protégées : dauphin, baleine, rorqual, ...

Mollusques Céphalopodes
Calmars

Schéma représentant l'étagement marin de la sous-région marine Méditerranée occidentale - Cahier à l'École de la Mer - Réseau Mer

Zoom sur 6 espèces et habitats emblématiques et protégés de la région

Le Faucon crécerellette

Ce petit rapace, insectivore et migrateur (aire d'hivernage en Afrique) niche en colonie, essentiellement dans la plaine de Crau.



Faucon crécerellette. (© Robin Rolland)

La Nivéole de Nice

Cette discrète bulbeuse ne se rencontre que dans les Alpes-Maritimes, des falaises dominant la Riviera française aux Préalpes provençales (Col de Vence). La Nivéole de Nice est menacée par l'urbanisation et la fermeture de ses milieux.

Si vous avez la chance de l'observer, ne la ramassez surtout pas!



Nivéole de Nice. (© Samuel Pauvert)

Le Rorqual commun

Plusieurs centaines d'individus, se déplaçant seuls ou en petits groupes, fréquentent le large. Avec ses 20 à 22 mètres de long et un poids de 40 à 70 tonnes, il s'agit de l'un des plus grands animaux connus.



Rorqual commun. (© Robin Rolland)

Le Sonneur à ventre jaune

Très dépendant de milieux aquatiques particuliers, cet amphibien original est en régression du fait de la disparition de ses habitats. En limite d'aire de répartition, ses capacités de recolonisation naturelle de nouveaux sites sont limitées.



Sonneur à ventre jaune. (© Robin Rolland)

Le coralligène

C'est un milieu dont le nom vient des corallines, algues calcaires qui forment des bio-concrétions sur lesquelles se fixent d'autres algues peu exigeantes en lumière : gorgones, corail, ascidies, anémones... Ce milieu très riche se constitue sur du substrat rocheux et forme un habitat pour près de 1700 espèces végétales et animales (langoustes, mérous, labres...). C'est l'écosystème majeur en Méditerranée au-delà de 30-40 mètres de profondeur. Il est très sensible aux perturbations externes et a une croissance très lente. Une vigilance importante est donc nécessaire car, par les paysages sous-marins qu'il offre aux plongeurs et l'habitat qu'il représente pour de nombreuses espèces, il est aussi très attractif pour les activités de pêche et subaquatiques.



Coralligène. (© PNPC)

Les herbiers de posidonie

La posidonie n'est pas une algue mais une plante à fleurs endémique. Elle constitue un écosystème très important en Méditerranée. Les herbiers de posidonie produisent une grande quantité d'oxygène, offrent des abris et sont une source importante de nourriture pour la faune marine. C'est un véritable oasis de vie et un pôle de biodiversité. De plus, les herbiers ont une action importante dans la protection des côtes contre l'érosion, en limitant l'incidence de la houle, les courants et la puissance des vagues.



Herbiers de posidonie. (© PNPC)

1.3. De nombreuses pressions menacent les milieux naturels



Baie de Cassis (© Robin Rolland)

• L'urbanisation

Lorsqu'elle se fait par extension sur les espaces naturels et agricoles, l'urbanisation conduit à la destruction directe des milieux et nécessite d'importants prélèvements de ressources naturelles (eau, matériaux, énergie). La pression foncière reste très forte sur la bande côtière et augmente dans l'arrière-pays sur les surfaces agricoles en déprise.

• L'artificialisation du littoral

Elle concerne les terrains gagnés sur la mer (digues, épis, infrastructures portuaires...) qui ont un impact d'autant plus fort qu'ils concernent un espace restreint et biologiquement très riche. L'impact est direct et irréversible, mais également indirect (coupure des milieux, modification de l'hydrodynamisme...).

• La fragmentation des milieux

Les continuités écologiques jouent un rôle majeur dans le maintien des conditions favorables pour assurer le cycle de vie des espèces. En effet, la mobilité des espèces est un facteur essentiel pour :

- la recherche de zones de chasse ou d'alimentation,
- le brassage génétique entre individus et entre populations,
- l'exploration de zones de repos.

La fragmentation des milieux entrave cette capacité de déplacement absolument nécessaire aux espèces végétales et animales et isole les populations. Assurer un bon état de conservation des paysages et des écosystèmes garantit le maintien de la capacité des espèces à s'adapter aux changements et aux pressions naturelles ou anthropiques.

• La surfréquentation des milieux et l'exploitation des ressources

La surfréquentation est notamment liée au tourisme, aux loisirs et aux sports de nature qui impliquent un dérangement direct des espèces, des altérations liées aux passages (piétinement, prélèvements sauvages, destruction partielle des herbiers de posidonies par le mouillage des bateaux...), des rejets polluants, des conflits d'usage, des prélèvements illicites et la production de déchets. La pression de la chasse et de la pêche, notamment récréative, reste ponctuellement importante. Néanmoins, la chasse peut avoir un rôle actif sur la gestion des espaces et la régulation des espèces.

• Les pollutions

Les sources de pollution de l'eau, de l'air et des sols sont nombreuses : elles sont pour la plupart dues aux activités humaines (agriculture, industrie). Le nombre de polluants qui atteignent les écosystèmes sont très toxiques : ils diminuent la survie des organismes juvéniles ou adultes, ils impactent leur potentiel reproducteur et leur croissance, paramètres importants pour la dynamique des populations.

Les éclairages publics et la mise en lumière des sites naturels entraînent une pollution lumineuse qui a des impacts sur certains insectes et les chauves-souris (mortalité, surprédation, perturbation du comportement et des cycles biologiques...).

• Le changement climatique

Il pourrait se traduire par une extension vers le nord de la zone climatique méditerranéenne, une accentuation des amplitudes thermiques et le développement d'une végétation plus xérophile ; une augmentation de la sécheresse et des risques d'incendies et une modification profonde des zones humides de montagne et du littoral.

• L'introduction d'espèces non indigènes qui peuvent présenter un caractère exotique envahissant

Ces introductions sont favorisées par l'augmentation de la circulation des biens et des personnes. Une petite fraction des espèces introduites sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes qui développent un réel comportement invasif au détriment d'autres espèces.

Au niveau de la mer Méditerranée occidentale, 328 espèces non indigènes sont actuellement recensées, dont 31 considérées comme invasives. Les principales sources d'introduction identifiées sont le transport maritime (eaux de ballast, coques) et les cultures marines.



Anse de Carteau dans le golfe de Fos (© Robin Rolland)

2. De nombreux outils pour répondre à l'enjeu de préservation de la biodiversité et des milieux naturels

2.1. Les outils de connaissance de la biodiversité

Plusieurs programmes concourent à l'organisation de la connaissance acquise pour faciliter son usage et sa prise en compte. Cette connaissance est issue de sources multiples et disponible au travers de plusieurs outils.

- **L'inventaire des ZNIEFF en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une approche de synthèse du territoire, à l'échelle du 1/25 000**

L'inventaire des **zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** a pour objectif d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel régional. Partagé et libre d'accès, il permet de connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets portant sur le territoire. Avec 18 108 km² inventoriés, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une couverture du territoire deux fois plus élevée que la moyenne nationale.

L'inventaire ZNIEFF		
	Région PACA	France métropolitaine
Nombre de zones terrestres	828	15 753
% surface totale	54%	27%
% communes concernées	96%	nc
Nombre de zones marines	100	nc

source : DREAL – déc. 2013

- **La base de données SILENE : l'accès aux données "brutes"**

Afin de répondre au besoin général de connaissance et au principe de mise à disposition des données publiques, les principaux producteurs régionaux de données naturalistes sont associés dans l'élaboration du **Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE)** qui permet de consulter librement la répartition des espèces connues.

- **Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) : le cadre national**

Le SINP est un programme national qui a pour objectif d'améliorer l'information sur la nature et les paysages. L'action porte sur l'harmonisation des méthodes et des outils ainsi que la mise en réseau des acteurs et de leurs données. SILENE est l'un des développements régionaux du SINP.

La DREAL met à disposition sur son site internet toutes les données disponibles **sous forme cartographique** (l'atlas régional Cartopas et l'outil de cartographie interactive GeolDE) **ou par le biais de sa base communale** (mise en ligne à venir de la BAsE Territoriale Régionale AMénagement Environnement).

2.2. Les outils réglementaires de protection de la biodiversité

- **Les cœurs de parcs nationaux**

Reconnus au niveau international comme des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses. Le cœur du parc est un espace d'excellence, où la priorité est donnée à la protection des milieux, des espèces animales et végétales, des paysages, et du patrimoine culturel. Il fait l'objet d'une réglementation particulière. Chacun de ces parcs est géré par un établissement public spécifique.

En France, il existe **10 parcs nationaux dont 4 en région PACA** :

- **Port-Cros (1963),**
- **Écrins (1973),**
- **Mercantour (1979)**
- **Calanques (2012).**

Zoom sur le Parc National des Calanques

Il s'agit du dernier parc national français créé (décret du 18 avril 2012) et du seul qui soit à la fois **continental, marin et périurbain**, situé à proximité d'une agglomération de plus d'un million d'habitants.



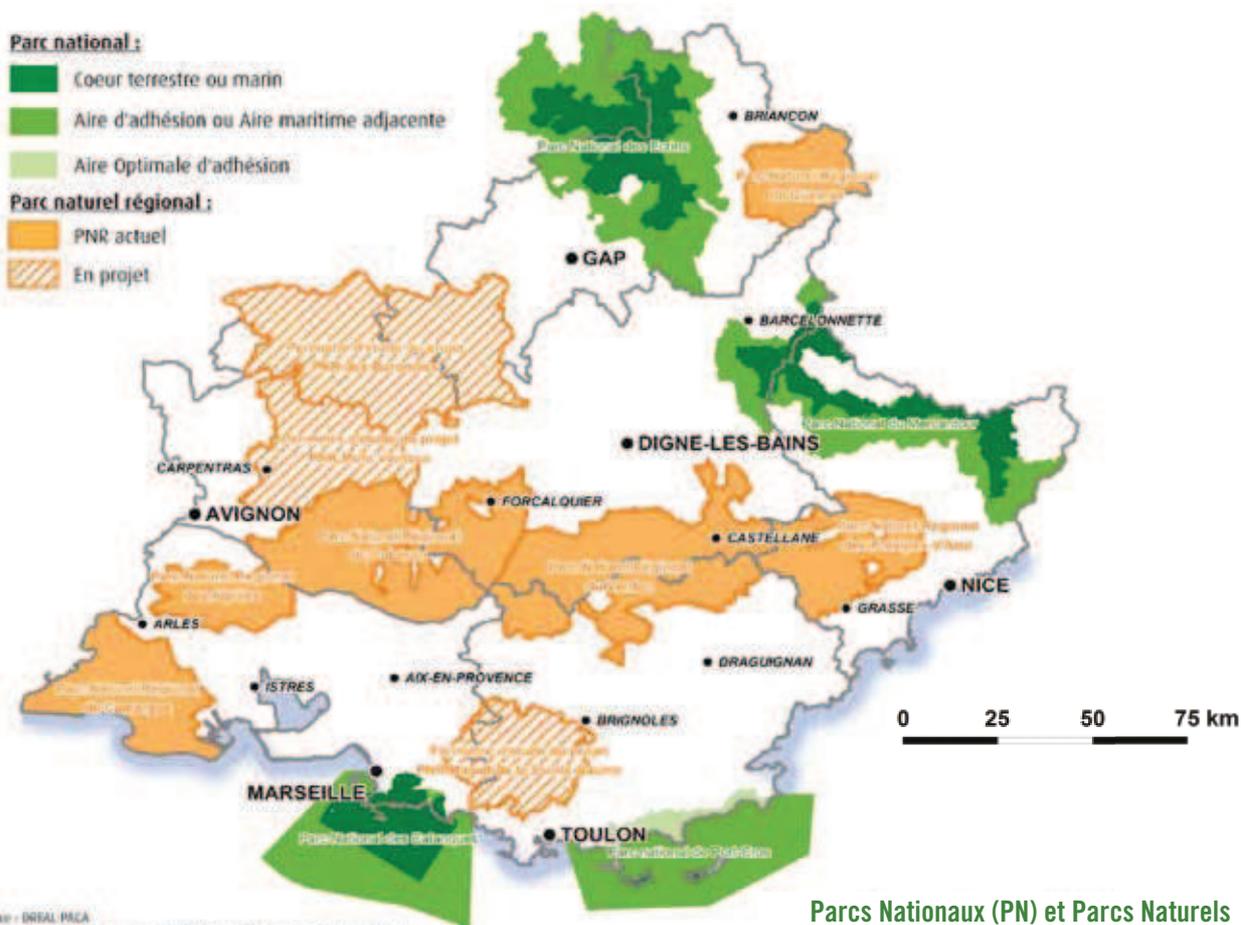
Calanque de Port Pin (©Jean-Michel Coste)

Face aux menaces grandissantes, les acteurs locaux ont pris conscience de la nécessité d'en assurer une meilleure protection grâce à des moyens supplémentaires pour que les générations futures continuent à en bénéficier.

Les paysages du massif des calanques et des îles sont uniques au monde. La biodiversité y est très riche avec **11 % des plantes vasculaires françaises**. C'est également un territoire avec une forte identité où perdurent de nombreux usages traditionnels ; une majorité du massif est en site classé et en site Natura 2000.

Les principales menaces qui pèsent sur ce territoire sont la **surfréquentation terrestre et marine** qui peuvent avoir un impact irréversible sur les milieux naturels (érosion, piétinement de plantes, régression de l'herbier de posidonies due aux ancrages...), la pollution marine, les incendies et l'urbanisation.

L'objectif central et le défi du parc national sera de concilier au mieux la protection des patrimoines naturel, paysager et culturel avec le **développement durable des usages**, dans le respect du « caractère » du Parc National.



Parcs Nationaux (PN) et Parcs Naturels Régionaux (PNR) dont projets

Données décembre 2013 - Parc des Baronnies provençales classé en 2015

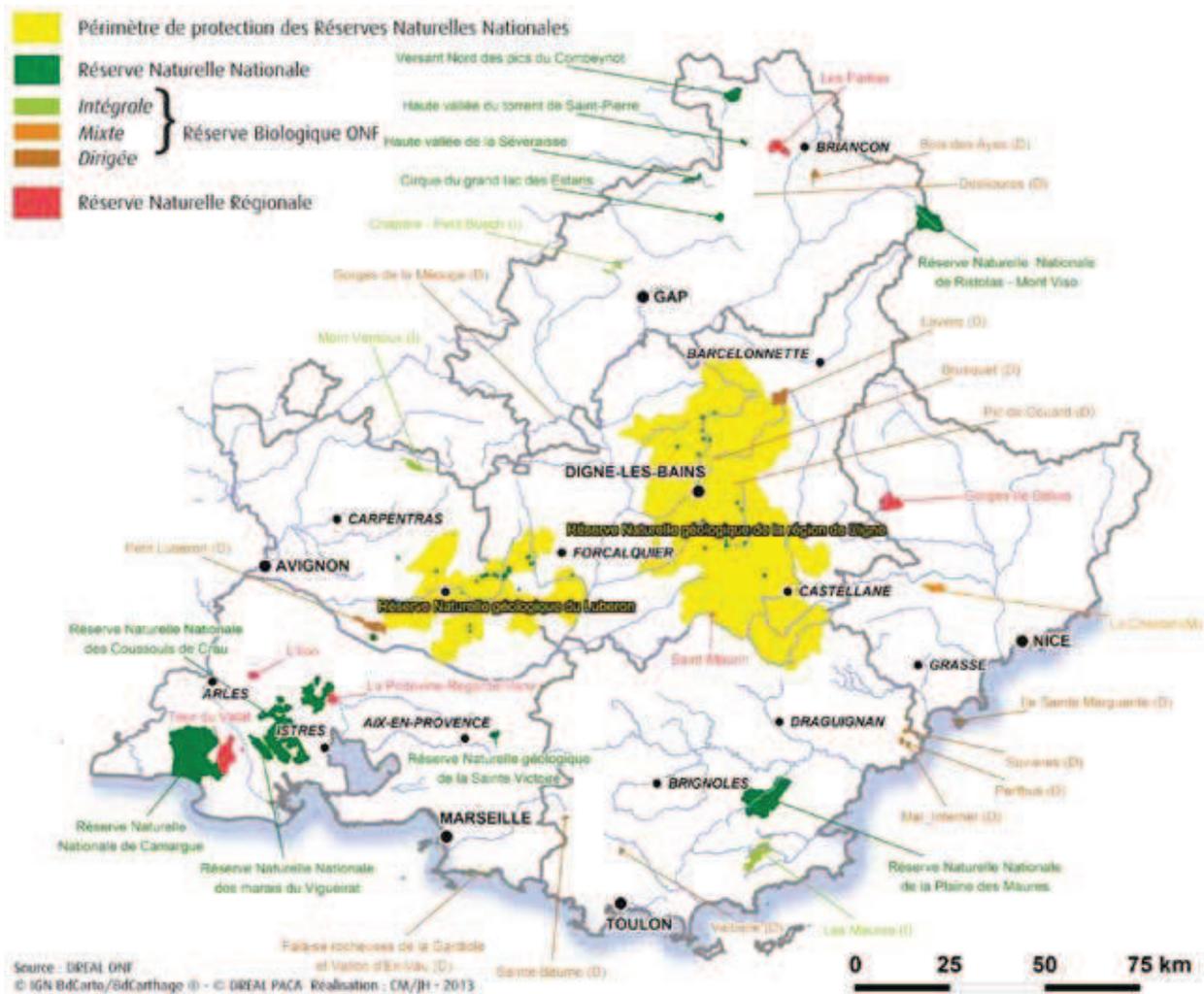
• Les réserves naturelles

La région PACA compte **16 réserves naturelles** - (Site DREAL PACA) en 2012 : 10 réserves naturelles nationales et 6 réserves naturelles régionales.

Les réserves naturelles sont des espaces abritant un **patrimoine naturel ou géologique particulièrement important** qui justifie leur classement par décret pour les réserves nationales et par délibération du Conseil régional pour les réserves régionales. La réglementation des activités humaines est au centre de la protection de ces sites contre toute intervention susceptible de les dégrader. Mais la connaissance des milieux et la gestion concertée des réserves permettent d'assurer la conservation, l'entretien voire la restauration des sites et d'éviter ainsi l'artificialisation ou la banalisation des espaces.



Mares temporaires dans la réserve naturelle de la Plaine des Maures (©DREAL PACA)



Les réserves naturelles

Données décembre 2013

• Les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB) constituent le premier niveau de protection des espaces naturels. Cet outil permet de réglementer diverses activités qui altèrent les milieux de vie des espèces protégées (brûlages, altération du substrat...). La réglementation peut être temporaire, certaines espèces ayant besoin d'une protection particulière à certaines phases de leur cycle de vie. La présence d'une seule espèce protégée, même limitée à certaines périodes de l'année, suffit à justifier la prise d'un arrêté. La région PACA compte actuellement **67 APPB** dont le plus vaste de France avec plus de 16 000 ha (sites à grands rapaces du Luberon dans le Vaucluse). Cet outil peut également servir à préserver de très petits sites essentiels à la survie d'espèces menacées, comme des grottes d'hibernation pour les chiroptères.

• La réglementation des espèces protégées

Il existe de nombreux textes réglementaires concernant la protection des espèces sauvages et de leurs habitats. La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature se décline à travers de nombreux arrêtés ministériels fixant les modalités de protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées.

La région PACA est une des régions les plus riches de France en nombre d'espèces et corrélativement en nombre d'espèces protégées.

	Nombre d'espèces protégées présentes en PACA
Plantes à fleur	495 (protection nationale et régionale)
Mammifères	48 dont 8 mammifères marins
Oiseaux nicheurs	204
Reptiles	26
Amphibiens	19
Insectes	35
Poissons	11
Mollusques	26
Crustacés	1

DREAL PACA – octobre 2012

2.3. Les outils de protection contractuelle et foncière

• Le réseau Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 mis en place en application des directives "Oiseaux" et "Habitats" est composé en PACA de **128 sites** qui couvrent plus du tiers de la surface régionale (115 sites terrestres et 13 sites majoritairement marins).

L'objectif du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques et sociales, dans une logique de développement durable. A cet effet, la stratégie privilégiée en PACA est d'impliquer les collectivités locales en leur confiant le plus souvent possible l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) et leur mise en œuvre.

Les sites prennent la forme de **zones de protection spéciales (ZPS)** visant la conservation des oiseaux sauvages (espèces visées dans l'annexe 1 de la directive "Oiseaux") ou sous forme de zones spéciales de conservation (ZSC) dédiées à la protection des habitats et espèces animales et végétales (annexes 1 et 2 de la directive "Habitats").

Pour chaque site, les orientations de gestion sont définies par un document d'objectifs (DOCOB), élaboré généralement par les collectivités territoriales volontaires sous la responsabilité de l'État, dans le cadre d'une large concertation avec les gestionnaires et usagers du territoire, les scientifiques et les représentants des associations environnementales. Réunis dans le cadre d'un comité de pilotage (COPIL), les acteurs du territoire valident les orientations de gestion proposées par la structure animatrice, qui est le plus souvent une collectivité territoriale en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La mise en œuvre du DOCOB repose sur l'adhésion volontaire à des **chartes**, des **contrats Natura 2000** et des **mesures agri-environnementales**.

Le réseau Natura 2000 en PACA (sites terrestres et marins)

	Région PACA	France métropolitaine
Surface	9 693 km ²	environ 70 000 km ²
% surface totale	31%	12,5%
% communes concernées	72%	36%
Nombre de sites	128	1 758
dont Directive Habitats (ZSC)	96	1 366
dont Directive Oiseaux (ZPS)	32	392
Nombre d'habitats (DH)	112	133
Nombre d'espèces (DH)	74	165
Nombre d'oiseaux (DO)	103	204

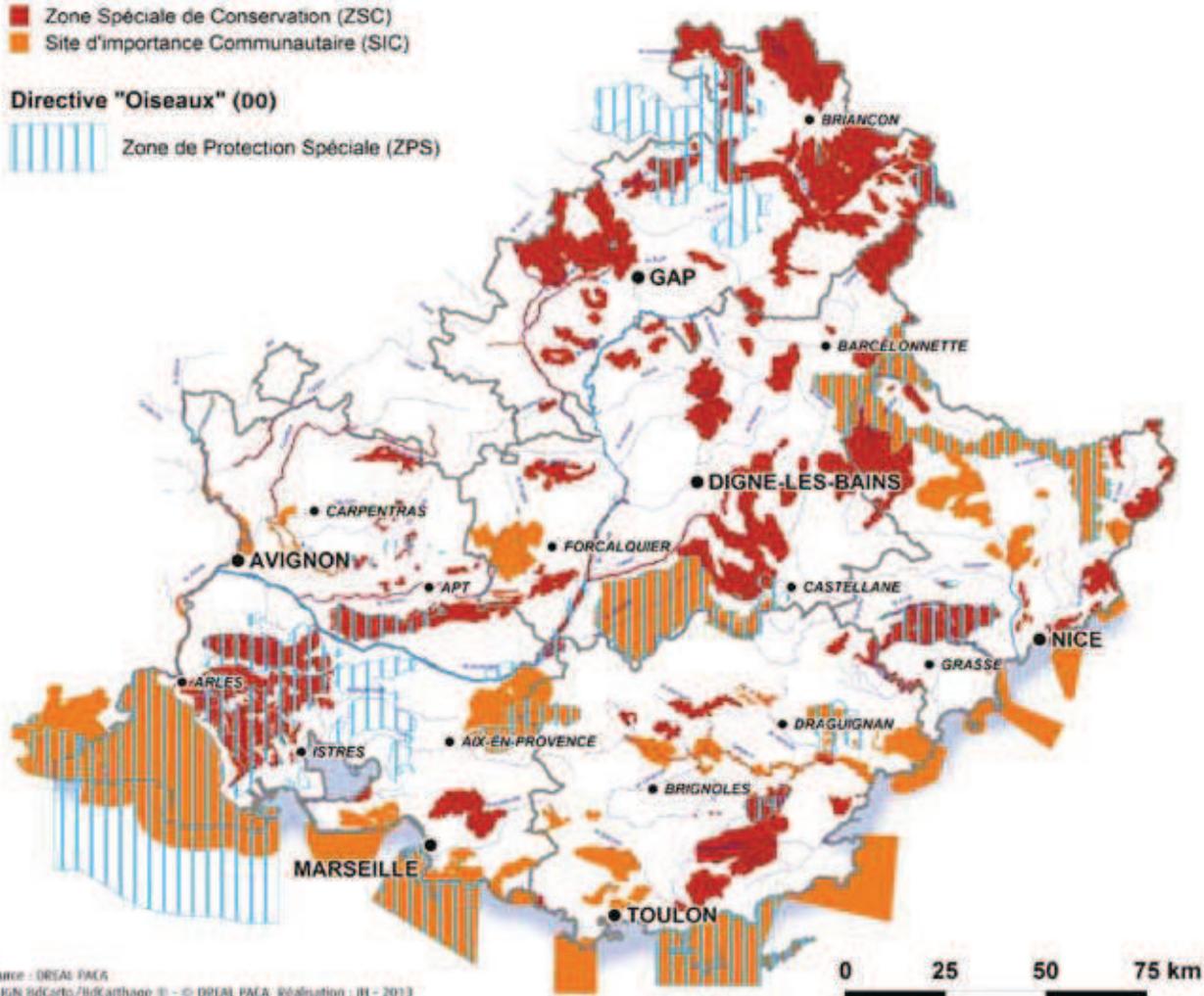
DREAL - 2014 et « Natura 2000 Baromètre »

Directive "Habitats" (DH)

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Site d'importance Communautaire (SIC)

Directive "Oiseaux" (DO)

- ▨ Zone de Protection Spéciale (ZPS)



Réseau Natura 2000 - Les sites

Données décembre 2013

• Les parcs naturels régionaux

Les **parcs naturels régionaux (PNR)** ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. La politique menée par un parc naturel régional est définie dans sa charte qui constitue sa véritable feuille de route pour une durée de 12 ans renouvelable.

La région PACA compte 7 PNR sur les 51 français :

- Alpilles (2007)
- Camargue (2011)
- Luberon (2009)
- Verdon (2008)
- Préalpes-d'Azur (2012)
- Queyras (2010)
- Baronnies provençales entre Rhône-Alpes et PACA (2015)

2 sont en projet :

- Sainte-Baume
- Mont-Ventoux

• Les aires d'adhésion des parcs nationaux

La loi du 14 avril 2006 a modifié les missions des parcs nationaux et leur mode de fonctionnement pour répondre aux enjeux actuels du développement durable. Autour des cœurs, les anciennes zones périphériques sont devenues des **aires d'adhésions**. Sur ces territoires, une charte propose aux acteurs du territoire de fédérer leurs ambitions autour d'un projet commun qui mise sur les solidarités écologiques et sociales entre le cœur protégé et l'espace environnant. Chaque commune est libre d'y adhérer et s'engage à mettre en œuvre ses compétences propres en cohérence avec les orientations de la charte.



2.4. Les politiques foncières

• La politique du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

Le Conservatoire du littoral met en œuvre un programme d'**acquisitions de sites naturels vulnérables et menacés**. Cette politique foncière a pour objectif de sauvegarder les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt écologique et paysager, tout en assurant leur accès au public.

En région, **37 900 ha sont ainsi protégés**, répartis en 74 sites dont 1 144 ha concernant 7 sites sur les rivages lacustres (Sainte-Croix du Verdon et Serre-Ponçon). En 2012, 171 km des 1364 km du littoral étaient protégés par le conservatoire soit 12,5 %.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a donné la possibilité au Conservatoire d'étendre son champ de compétence au domaine public maritime. Ainsi, 5 sites situés dans le Var ont leur domaine public maritime confié en gestion au conservatoire du littoral, représentant 452 ha de Domaine public maritime mouillé (inclus dans les 37 900 ha) : port d'Alon - La Moutte, Grand Rousseau, le Rayol, les trois caps.

• La politique du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA)

Le CEN PACA est une association à but non lucratif qui contribue à préserver le patrimoine naturel et paysager. Son action est fondée sur la maîtrise foncière (acquisition, emphytéose) et sur la maîtrise d'usage (location et convention de gestion). Il établit des plans de gestion qui sont mis en œuvre avec l'accord des propriétaires.

• Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les ENS sont des dispositifs de protection foncière mis en œuvre par les Départements. Ils visent à la fois à préserver les milieux naturels, les paysages et à offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. En 2013, 317 ENS sont en gestion sur les départements de la région, couvrant une superficie de 36 948 hectares.

2.5. Les Aires Marines Protégées (AMP)

La loi du 14 avril 2006 définit une liste ouverte de 15 catégories d'aires marines protégées susceptibles de s'articuler pour former un réseau cohérent de protection des milieux marins : parties marines des parcs nationaux, des réserves naturelles, des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, des sites Natura 2000 et parties du domaine public maritime confiées au Conservatoire du littoral.



Source : DREAL PACA/AAMP
 © IGN BDCartho © - © DREAL PACA Réalisation : JH - 2013

Les aires marines protégées

Données décembre 2013

Les aires marines protégées permettent de concilier les enjeux de protection avec ceux du développement des activités. Leurs modes de gouvernance associent le plus souvent les usagers, les élus, les experts à la gestion de l'espace marin concerné. La stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées établit des principes d'actions, donne des orientations transversales et fixe des priorités par écorégion.

La liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM), est établie par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Trois nouvelles ASPIM ont été labellisées depuis 2009, qui s'ajoutent à Port-Cros, labellisé depuis 2002 et au sanctuaire PELAGOS.

2.6. Les plans d'actions en faveur des espèces patrimoniales

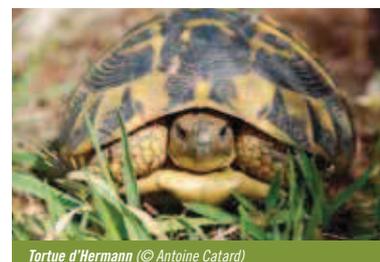
Les **plans nationaux d'actions (PNA)** permettent de coordonner les actions de conservation de certaines espèces. La DREAL PACA coordonne **3 PNA** : Vipère d'Orsini, Tortue d'Herman, Ganga cata / Alouette calandre et participe à une vingtaine d'autres plans (chiroptères, grands rapaces, amphibiens, flore, mammifères aquatiques, etc).



Vipère d'orsini (©Joel Bourideys)



Alouette calandre (© Robin Rolland)



Tortue d'Hermann (© Antoine Catard)

3. De nouvelles politiques pour aller plus loin

3.1. La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)

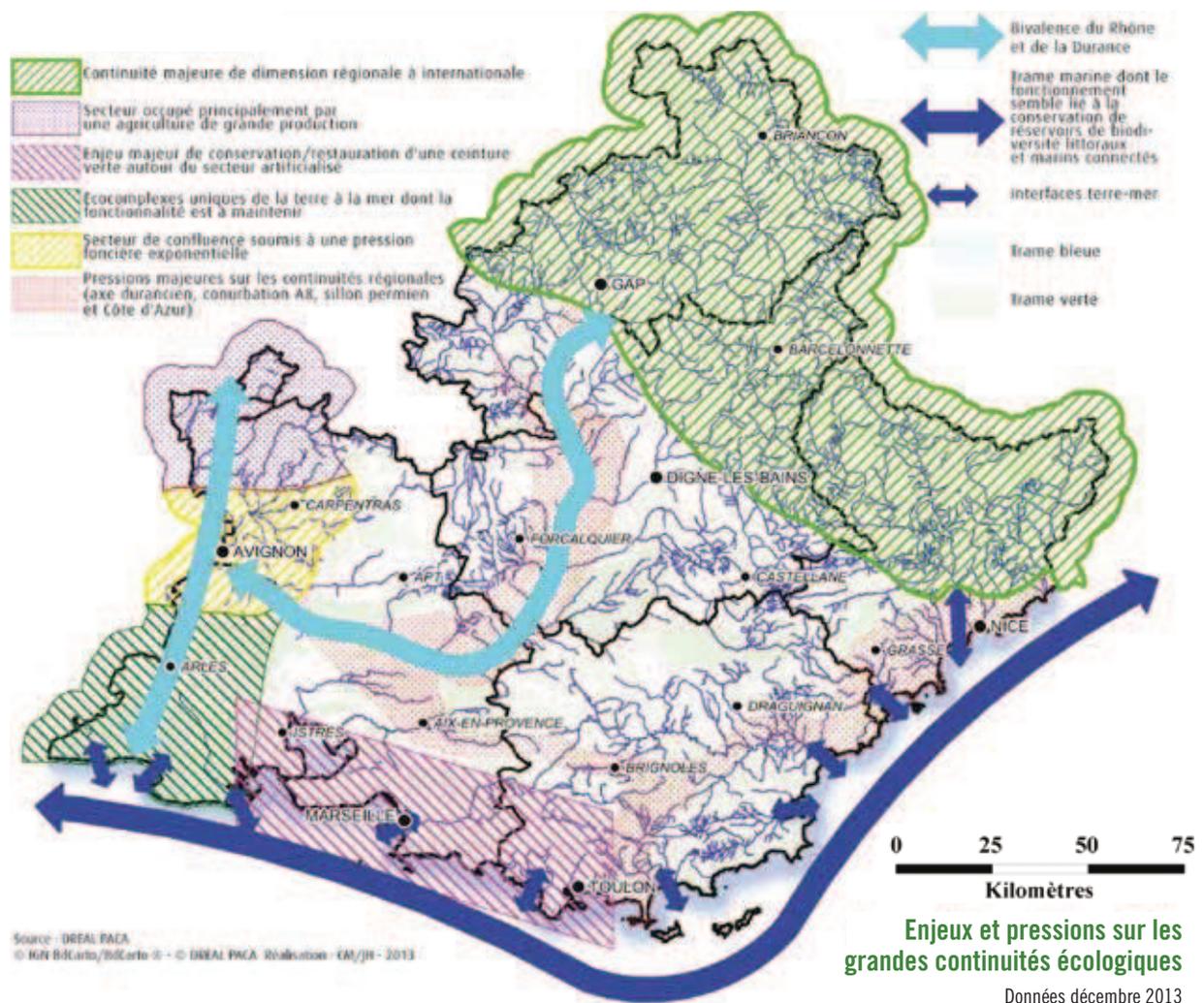
La Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) vise à combler les lacunes de protection du réseau actuel par la création de nouvelles aires protégées. Elle a l'ambition de doubler la couverture du territoire terrestre métropolitain par des outils de protection forte (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope). Les premiers travaux nationaux identifient pour la région PACA 217 espèces animales et végétales ainsi que 92 habitats naturels, sur lesquels doivent porter les créations d'aires protégées. La SCAP porte également sur la géodiversité. Une vingtaine de sites géologiques sont ainsi identifiés en PACA en 2012.

L'Agence Française de la Biodiversité (AFB) devrait voir le jour en janvier 2016 avec comme objectif de structurer et coordonner sa politique en matière de biodiversité, de lutte et d'adaptation aux changements planétaires et, en particulier, au réchauffement climatique, et sur les questions environnementales en général.

3.2. Vers une Trame Verte et Bleue en Région PACA pour répondre au phénomène de fragmentation : l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique

La Trame Verte et Bleue (TVB) vise à préserver ou à reconstituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire. Ce réseau se compose de réservoirs de biodiversité pour les espèces et de corridors écologiques qui les relient entre eux.

Le Code de l'Environnement identifie expressément la TVB comme un « outil d'aménagement » qui devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets de travaux et d'aménagements publics.



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) consiste à identifier ces réservoirs de biodiversité et ces corridors écologiques à l'échelle de la région (rapport + cartographie au 1/100 000^{ème} + programme de mesures contractuelles). Il est élaboré conformément aux orientations nationales. L'Etat et la Région en sont les co-pilotes, un comité régional biodiversité est mis en place qui suit et valide le SRCE. Il doit être pris en compte par les documents d'urbanisme (DTADD, ScoT, PLU ou cartes communales) et constitue à la fois un cadre de référence pour des projets territoriaux et un programme de mesures visant le maintien et la reconstitution des continuités écologiques. Un guide de la mise en œuvre du SRCE dans les documents d'urbanisme est en cours de rédaction. Après avoir été adopté en séance plénière du Conseil régional le 17 octobre 2014, **le SRCE PACA a été arrêté par le Préfet de région le 26 novembre 2014.**

3.3. La Stratégie Globale pour la Biodiversité

La **Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB)** en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été adoptée par la Région en juin 2014.

Les 4 objectifs poursuivis sont les suivants :

- avoir une approche globale de la situation et des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire régional ;
- définir un cadre de référence et d'orientation de l'action de la Région en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel ;
- lancer de nouvelles orientations en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité pour l'avenir, à partir de propositions de scénarios et un programme d'actions concrètes et partenariales ;
- identifier et mobiliser les acteurs concernés par une participation, une appropriation et un partage de recommandations pour l'avenir 2030, de manière à favoriser l'articulation de leurs interventions.

Le diagnostic partagé a débouché sur la définition d'une ambition commune forte : "Refonder la relation Homme-Nature pour faire émerger un nouveau modèle de développement, dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée." dont sont issues **5 grandes orientations stratégiques :**

- une relation fondée sur la connaissance ;
- une relation qui protège et valorise notre patrimoine naturel commun ;
- une relation équilibrée et cohérente dans l'aménagement du territoire et des politiques publiques ;
- une relation durablement bénéficiaire et qui ne laisse pas de dette ;
- une relation que nous contribuons tous à renouveler par nos projets et initiatives.

Afin de mettre à disposition une information fiable sur l'état et l'évolution de la biodiversité en région au service d'une amélioration des politiques publiques, la Région a confié à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement la mise en place et l'animation d'un **Observatoire Régional de la Biodiversité.**

3.4. La stratégie régionale de la mer et du littoral

En octobre 2012, la Région a adopté la Stratégie régionale de la mer et du littoral. Il s'agit, dans une démarche prospective et concertée :

- de favoriser la consolidation des connaissances sur les problématiques et enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la mer et au littoral ;
- de proposer une vision partagée et une stratégie, favorisant la mise en synergie des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire, de création d'emploi et de compétitivité économique, de solidarité sociale et de développement durable.

Cette stratégie identifie 6 enjeux clés :

- développer l'emploi, l'économie et la formation maritime littorale ;
- favoriser la qualité de vie et lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral ;
- s'adapter au changement climatique en zone côtière ;
- préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité ;
- développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales ;
- contribuer aux politiques maritimes et littorales euro-méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer.

3.5. Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)

La directive cadre stratégie pour le milieu marin fixe les principes qui doivent être suivis par les États membres de l'Union européenne afin d'atteindre un bon état écologique des eaux marines d'ici 2020. Le **Plan d'Action pour le Milieu Marin** décrit, par sous-région marine, l'ensemble des dispositifs permettant la collecte ou la production de données pour répondre aux enjeux fixés par la directive :

- une **évaluation initiale** de l'état de la sous-région marine qui constitue le diagnostic initial de l'état du milieu marin, les autres éléments du plan d'action sont construits sur ce diagnostic ;
- une définition du bon état écologique (objectif final à atteindre) de la sous-région, à atteindre pour 2020 ;
- des **objectifs environnementaux** visant à orienter les efforts en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique (objectifs transversaux, d'état et de pression) ;
- un **programme de surveillance** comprenant l'ensemble des suivis et analyses mis en œuvre afin d'assurer l'avancement du programme de mesures et l'atteinte des objectifs. Ce programme doit être élaboré et mis en œuvre en 2014 ;
- un **programme de mesures** qui constitue la partie opérationnelle du PAMM et prend en compte l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux marines. Ce programme doit être **élaboré en 2015 et mis en œuvre à compter de 2016**.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée, rubrique politique intégrée.

→ LES INDICATEURS THÉMATIQUES :

- Nombre des espèces menacées présentes en région
- Abondance des oiseaux communs
- Mesures de protection réglementaire en faveur de la biodiversité
- Surface des herbiers de posidonie